

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Denis **CLÉMENT**, membre (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président (en visioconférence) ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Maxime **MAROTTE**, membre (en visioconférence) ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général (en visioconférence) ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Thierry **BEDOS**, Directeur Technique adjoint ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé.e.s :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, membre ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2026.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	5
4.	UCI	5
5.	CNOSF	6
6.	État/Ministère	6
7.	LNC	7
8.	RH	7
9.	DSI	7
10.	DERS	8
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE	9
1.	Président de la LNC	9
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	9
3.	Directeur Technique National	10
V.	POINT FINANCIER.....	12
VI.	CONGRÈS FÉDÉRAL FFC À PAU	14
VII.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	16
VIII.	COMMISSIONS	18
1.	Corps arbitral.....	18
2.	Gravel.....	18
3.	Professionnelle féminine	19
4.	BMX.....	19
5.	Route.....	20
6.	BMX Freestyle.....	20
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	21
X.	QUESTIONS DIVERSES.....	22

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

En raison d'une contrainte professionnelle à laquelle il ne pouvait se soustraire, il a dû avancer cette séance d'une journée. Il présente toutes ses excuses aux participantes et participants pour ce changement.

Il annonce ensuite que le Secrétaire général quittera ce Bureau Exécutif en fin de matinée pour des raisons professionnelles.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2026

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 15 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUEY annonce que la FFC comptait 88 813 licenciés enregistrés au 31 janvier 2026, soit une contraction de 0,87 % par rapport au 31 janvier 2025.

Plusieurs Comités Régionaux accusent un retard plus important, comme les comités Centre-Val de Loire, Île-de-France, Guadeloupe, Guyane et la Réunion

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 11 509, soit une baisse de 233 femmes par rapport au 31 janvier 2025 ; il s'agit du premier recul constaté depuis plusieurs années. Le public féminin représente 12,95 % des effectifs de la Fédération.

Les principales données concernant les disciplines sont exposées comme suit :

- BMX : -0,03 %, soit 7 licenciés de moins.
- Cyclo-cross : +8,93 %, soit 197 licenciés de plus.
- Piste : +6,49 %.
- Route : -2,10 %, soit 871 licenciés de moins.
- VTT : -0,99 %, soit 208 licenciés de moins.
- Autres disciplines : +12,39 %. Cette catégorie est fortement tirée par le Gravel.

Il convient de remarquer qu'au 31 janvier 2026, trois disciplines olympiques sont en récession.

En ce qui concerne les catégories de licences, les éléments saillants sont les suivants :

- Professionnel : -25,1 %, soit 52 licenciés de moins.

- Compétition : -0,9 %, soit 238 licenciés de moins. La FFC qui perd 104 Élites et 376 Open gagne 242 Access. Cette situation a un impact sur les finances de la Fédération du fait d'une différence de tarification.
- Sport : +1,8 %.
- Jeunesse : +0,6 %, soit 223 licenciés. Si les U7, U9 et U11 progressent, les U17, U15, U13 et Baby Vélo sont en recul.
- Arbitres : -9,5 %, soit 229 licences en moins.
- Staff : -6,9 %, soit un recul de 647 licences. Les licences Assistance organisation sont en recul de 9,28 % et les licences Encadrement de 5,65 %.
- Staff Pro Hommes : -18,8 %, soit 61 licenciés de moins.
- Staff Pro Femmes : +13 %, soit 6 licenciées de plus.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 1 126, soit une hausse de 103 licences.

À l'aune de ces différents éléments exposés, la situation est quelque peu inquiétante et l'atteinte de l'objectif fixé risque d'être difficile.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élevait à 90 171 au 3 février 2026. Si le nombre de demandes est légèrement supérieur aux saisons précédentes, celui des validations est inférieur à celle de 2025.

S'agissant de la répartition par âge des dirigeants de clubs, le renouvellement est à date insuffisant, notamment chez les femmes, pour couvrir les départs des prochaines années.

En ce qui concerne les licences Encadrant, la baisse est continue depuis plusieurs années, notamment chez les femmes âgées de 35-45 ans.

Le Président remarque que le recul des femmes âgées de 35 à 45 ans est certainement lié à leur vie familiale.

Marie-Françoise POTEREAU déclare qu'il importe de travailler sur ce sujet notamment au travers du Club des 300 dirigeants.

Elle s'étonne par ailleurs de la baisse de la pratique féminine, et ce, en dépit du succès du Tour de France féminin.

Denis CLÉMENT tient à signaler les problèmes postaux que la région Centre a connus ces dernières semaines qui ont fortement impacté les validations de licences et d'affiliations. Certaines lettres ont mis 17 jours pour arriver jusqu'à leurs destinataires.

Il exprime tous ses remerciements à Fabien RAFFOUX d'avoir répondu à sa demande concernant l'âge des dirigeants et juge extrêmement inquiétant la baisse de cette catégorie qui ne manquera pas d'impacter l'organisation des épreuves. Cette situation est sans aucun doute liée à la crise du bénévolat.

Patrick CLUZAUD demande s'il est possible d'avoir les disciplines des licences individuelles.

Fabien RAFFOUX répond qu'il présentera ces données lors du prochain Bureau Exécutif.

2. Résultats

Le Président annonce que l'Équipe de France a conservé son titre en vitesse par équipe dans le cadre des Championnats d'Europe sur Piste qui se tiennent actuellement en Turquie. Il adresse toutes ses félicitations aux athlètes pour cette belle victoire.

Lors des Championnats du monde de Cyclo-cross qui se sont déroulés du 30 janvier au 1^{er} février 2026, les athlètes français ont remporté plusieurs médailles, dans les catégories Relais. Amandine FOUQUENET a obtenu la cinquième place chez les Élites, performance qui n'avait pas été atteinte depuis plusieurs années tant chez les femmes que chez les hommes.

3. Événements

Le Président remercie les organisateurs, les comités et les équipes fédérales pour la tenue des Championnats de France sur Piste qui ont eu lieu à Bourges.

Gilles DA COSTA tient à souligner la qualité de l'organisation et l'engouement autour de cet événement.

Xavier GAVORY mentionne que le résultat financier reste largement négatif, mais montre cependant une nette amélioration par rapport au budget initial, grâce au travail d'optimisation des équipes de la DERS et des recettes billetterie plus favorables que prévues.

Le Président évoque ensuite les Championnats du monde UCI 2027 et indique que le dossier suit son cours. Lors du COMEX de l'UCI qui s'est tenu le 22 janvier 2026, des échanges ont eu lieu sur le calendrier des épreuves des Championnats du monde UCI 2027, et plus particulièrement sur l'e-cycling et le Pump Track.

Les Championnats du monde UCI 2031 qui auront lieu dans le Trentin ont également été évoqués avec une séance de travail commune avec le comité d'organisation du Trentin.

4. UCI

Le Président indique qu'une réunion extraordinaire du Conseil du cyclisme professionnel a été organisée afin de régler la problématique posée par le grand départ du Giro qui devrait avoir lieu en Bulgarie.

Lors du dernier Comité directeur qui s'est tenu en Belgique, les sujets subséquents ont été abordés :

- L'entrée du Cyclo-cross dans le programme des Jeux olympiques 2030. Il s'agit d'une discipline additionnelle et non d'une entrée définitive dans le programme desdits jeux.
- La décision prise par l'UCI de transmettre la gestion des résultats relatifs à l'antidopage à l'ITA qui assumera la responsabilité financière des conséquences en cas de procédure à la suite d'un contrôle positif.
- Le juridique avec le cas du transgenre ayant gagné en première instance contre l'UCI et la Fédération belge de cyclisme.
- L'étude lancée par l'UCI concernant les abus en ligne, comme le harcèlement sur les réseaux sociaux.
- Les nouvelles règles relatives aux équipements :
 - o À partir du 1^{er} janvier 2027, les casques du contre-la-montre seront autorisés pour le 200 mètres lancé.
 - o Pour les Jeux olympiques 2028, la valeur de l'ensemble de l'équipement pour la Piste devra être limitée à 25 000 euros, valeur marchande.
- Le sujet des airbags et la volonté de l'UCI d'amener les équipementiers à travailler sur des airbags utiles.
- La décision de la Fédération russe de cyclisme d'annexer sportivement les régions de Louhansk et de Donetsk, décision qui a été rejetée par l'UCI. Cette situation est problématique pour les athlètes de ces régions qui ne sont plus qualifiables par le biais de la Russie ni par celui de la Fédération ukrainienne de cyclisme. En dépit de la décision du CIO, l'UCI a décidé de ne pas procéder à la réintégration des équipes jeunes russes dans les compétitions internationales.

5. CNOSF

Le Président évoque les Jeux olympiques 2030 et les difficultés rencontrées par la gouvernance.

6. État/Ministère

Le Président fait part de son échange avec ASO et le conseiller sport du Président Macron concernant le sujet des forces de l'ordre, de la volumétrie imposée par les préfetures et des coûts idoine. S'il importe que les organisateurs puissent disposer de forces de l'ordre en nombre suffisant pour leurs épreuves, il est essentiel qu'ils ne subissent pas des demandes disproportionnées qui peuvent être sans limites.

La fiscalité liée aux coureurs étrangers a également été abordée au travers de la mesure envisagée de taxer les athlètes sur le nombre de jours travaillés en France.

Xavier JAN demande si cette mesure s'appliquerait lors des jours de course.

Le Président répond qu'elle concernerait les jours de course et les entraînements : la taxe concernerait leurs jours de présence en France. Il est évident qu'une telle mesure aurait un effet repoussoir pour la participation d'équipes étrangères à des épreuves françaises.

7. LNC

Le Président formule le vœu que les propos des uns et des autres soient désormais mesurés lors des interventions auprès des acteurs du monde professionnel et du monde amateur. Il évoque la participation d'une équipe continentale fédérale au Grand prix cycliste de la Marseillaise qui a été un succès sur le plan sportif et qui n'a causé aucun tort aux autres équipes. Le Président informe de la volonté de David LAPPARTIENT de lancer prochainement une concertation auprès d'un maximum d'acteurs sur le sujet du cyclisme professionnel international et son modèle économique. Il est essentiel que la France apporte pleinement sa contribution à cette étude.

Xavier JAN confirme l'importance d'échanger dorénavant de manière sereine et de s'imprégner des contraintes des uns et des autres : les sujets sont nombreux et il est essentiel de les traiter sans aucune polémique.

8. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif total de la FFC s'élevait à 65,79 ETP, dont 9 CDD, CDD CIFRE ou alternance au 31 janvier 2026.

Lors du prochain CSE qui aura lieu le 26 février 2026, le projet d'organisation des locaux de Trappes sera présenté. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Bureau Exécutif du mois de mars.

La campagne d'entretiens annuels en cours s'achèvera à la fin du mois de février. À l'issue de cette campagne, les demandes de formation et les demandes d'augmentation seront recueillies, tandis que les retours remontés seront analysés en vue de la mise en place d'actions le cas échéant.

9. DSI

Fabien RAFFOUX annonce que la campagne de sensibilisation aux cyberattaques a été lancée.

Il expose ensuite les principales statistiques concernant l'outil de ticketing Freescout qui a été déployé en octobre 2025 :

- En l'espace de quatre mois, la DSI a traité 4 067 demandes.
- Dans 50 % des cas, une première réponse est apportée en moins de deux heures.

- Dans 75 % des cas, la résolution du problème se fait dans la journée. Pour rappel, la règle est une résolution dans les cinq jours.

À date, cet outil qui bénéficie déjà à l'INF peut être mis à la disposition de tous les services.

Le Président remercie Fabien RAFFOUX et son équipe d'avoir contré une nouvelle tentative de cyberattaque la semaine précédente.

10. DERS

Xavier GAVORY annonce l'arrivée d'une responsable dédiée au cyclisme urbain.

Il indique que la DERS a lancé un appel d'offres concernant la régie terrain pour la période 2026-2028. À l'aune des enjeux financiers, sportifs et d'image de la FFC dans le cadre des grands événements, la régie terrain est un dossier qui revêt une importance particulière.

À titre informatif, la régie terrain représente par an 105 jours de déplacement pour la DERS et 88 camions chargés/déchargés.

En 2025, le montant des prestations s'est élevé à 312 k€ incluant les épreuves internationales sur le sol Français, dont 43 % dédiés à la Route, avec 50 événements sur lesquels la DERS active de la régie terrain.

La FFC a la particularité d'être devenue propriétaire de la majorité des structures visuelles, ce qui lui permet, grâce à ces investissements, de réduire les charges de location de supports.

Cinq prestataires ont participé à l'appel d'offres initié par la Fédération qui avait retiré le Cross-country du cahier des charges (cette discipline aura un prestataire à part). Parmi les critères de sélection, figuraient :

- Les critères financiers.
- Les critères RSO avec l'obligation notamment d'avoir recours à des ressources locales, dans une volonté de réduire les coûts de déplacements et de soutenir l'activité locale.
- Les critères liés aux références, à la qualité et à la confiance.
- Les partenariats possibles avec le prestataire retenu et les revenus complémentaires afférents.

À l'issue de l'analyse des différents dossiers reçus, deux prestataires se dégagent des autres : ESP et BR UNITS, ce dernier étant le prestataire sortant. Avant de contracter, la DERS finalisera l'analyse financière et challengera les prestataires sur certains aspects notamment financiers, RH, RSO et opportunités commerciales connexes au contrat. Une fois ces éléments stabilisés, le dossier sera présenté à Gilles DA COSTA

et Christophe XHONNEUX, et suivra les modalités mentionnées dans le règlement financier.

Le Président attire l'attention sur la nécessité d'anticiper tout transfert de contrat en cas de changement de prestataire, afin que les attentes de la FFC sur le terrain soient prises en compte.

Gilles DA COSTA confirme l'importance d'assurer les principes de continuité en cas de changement de prestataire.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Président de la LNC

Xavier JAN informe de l'ouverture de la saison lors du Grand prix de la Marseillaise le 1^{er} février 2026. À date, les équipes françaises ont remporté quatre victoires.

Il annonce que le nombre d'équipes françaises World Tour est passé de quatre à deux. L'équipe Décathlon CMA-CGM ne compte plus que sept coureurs français.

En 2025, 75 coureurs français étaient licenciés dans la catégorie World Tour versus 50 coureurs en 2026, soit une perte de 25 coureurs.

Le nombre de licences dans la direction du cyclisme professionnel et dans les emplois staff est également en baisse du fait de la disparition de plusieurs équipes et de celle du nombre de Français.

En ce qui concerne l'évolution de la règle des jokers qui permet d'introduire jusqu'à huit jokers dans les équipes World Tour et Pro Teams, seuls deux jokers ont été posés par l'équipe Décathlon CMA-CGM pour le Tour du Finistère et le Tour de Châteaudun.

S'agissant du Cholet Agglo Tour, le tribunal a interdit à la structure organisatrice Cholet Événements d'organiser toute nouvelle manifestation à la suite du décès d'un jeune garçon lors du feu d'artifice de 2023. Le transfert de cette structure est à l'étude afin d'assurer la pérennité de la course. Il est certain que ce dossier pose la question de la responsabilité des dirigeants qui devient de plus en plus prégnante.

Le Président confirme que le sujet de la responsabilité accentue la problématique de l'engagement associatif.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER revient sur la décision de la Fédération française d'athlétisme de rendre payant le PPS (Parcours Prévention Santé), lequel a été intégré dans ses RTS

Du côté de la FFC, le module santé est déjà en place pour la prise de licence et pour la participation aux compétitions pour les non licenciés. Il pourrait évoluer en Pass SantéPerf qui pourrait être intégré de façon rationnelle dans les RTS avec 2 valences :

- Une valence éducation avec – outre la partie engagement sur les grands sujets de santé qui représenteraient un risque vital lors de la pratique du cyclisme, des e-learning à valider dédiés à la formation des sportifs et des encadrants sur différents sujets essentiels à la santé et à la performance.
- Une valence sécurité avec la création d'un dossier individuel dans un logiciel médical (type Logicoss) pour chaque sportif. Chaque sportif pourrait déclarer sur la base du volontariat les éléments médicaux utiles aux secouristes en cas d'accidents (Pathologies, traitements, allergies). Le logiciel serait utilisé lors des compétitions cyclistes.

L'intégration du Pass SantéPerf dans les RTS présenterait des avantages indéniables sur le plan médical avec l'amélioration des processus médicaux secouristes sur les compétitions et le suivi des prises en charge médicales en cas d'accident. L'utilisation de Logicoss permettrait de recueillir un maximum de données épidémiologiques pour améliorer les RTS, en appréhendant plus finement le niveau de secouristes nécessaires lors des compétitions. Avant toute intégration de ce dispositif dans les RTS, une réflexion juridique devra être menée.

Le Président déclare qu'il s'agit d'un projet stratégique pour la FFC et son intégration dans les RTS offrirait un système de protection clairement élargi.

Tommy VANOUDENDYCKE annonce que le COMEX travaille sur ce projet pour en déterminer les objectifs et les enjeux. Le ministère des Sports a d'ores et déjà validé avec la FFA la possibilité de l'intégrer dans les RTS et de le rendre payant.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président déclare que la FFC n'a aucun impératif temporel. Dès lors, il importe qu'elle étudie plus finement ce projet, ainsi que sa chronologie, afin qu'il soit parfaitement structuré.

3. Directeur Technique National

Thierry BEDOS rappelle les dernières annonces de Florian ROUSSEAU concernant l'organisation interne de la DTN :

- La future implantation du pôle VTT Relève à Boulouris qui devrait avoir lieu à compter de la rentrée de septembre 2026. Cette décision fait suite à l'étude des cahiers des charges et des offres des villes de Montpellier et de Boulouris, ainsi qu'à de nombreux échanges avec les équipes de la DTN spécialistes du VTT.
- Le départ et le remplacement du head coach BMX.

Il évoque ensuite le contrat de développement 2025-2028 à partir des objectifs suivants :

- Focaliser davantage de moyens RH et financiers sur la jeunesse.
- Diffuser plus largement la stratégie de féminisation dans tous les axes de développement pour poursuivre la progression engagée.
- Recentrer une part plus importante des actions de la DTN sur les licenciés et les clubs.
- Travailler sur le déploiement du cyclisme santé dans les territoires et en direction de la jeunesse.
- Poursuivre la dynamique d'accompagnement des nouvelles pratiques cyclistes, afin d'être en phase avec l'évolution du cyclisme.

La DTN a fait valoir auprès de l'ANS le projet de mandat de la FFC dont le volet Développement avec notamment la pratique fédérée au sein des clubs demeure un axe fort, à l'instar du volet RSO. Le volet Développement sera largement alimenté par le programme d'héritage des Championnats du monde UCI 2027.

Le contrat de développement 2025-2028 s'articule autour des éléments suivants :

- Le plan de développement territorial dont les objectifs sont :
 - o De poursuivre la forte dynamique de l'olympiade précédente en matière de professionnalisation, d'équipements cyclistes, et d'accompagnement des nouvelles pratiques. Un effort tout particulier est porté sur l'accompagnement des clubs.
 - o De monter en gamme le service aux adhérents par la structuration de clubs labellisés et professionnalisés autour d'équipements cyclistes de qualité.
- Le plan de développement de la pratique jeune avec :
 - o La structuration de la pratique des jeunes dans les clubs.
 - o Des actions pour favoriser l'engagement bénévole des jeunes cyclistes.
 - o Le déploiement de la pratique à vélo.
- Le plan de développement du cyclisme féminin autour de deux axes :
 - o Inciter de nouvelles pratiquantes adultes et les fidéliser au travers du programme des Ambassadrices.
 - o Accueillir et fidéliser les jeunes filles en Club (U19 et moins), notamment en pérennisant l'opération « Elles arrivent » qui permet de sélectionner chaque année 48 licenciées U15 et U17 pour vivre le Tour de France féminin de l'intérieur.
- Le plan de protection de la santé.
- Le plan de formation.
- Le plan stratégique RSO.

La convention qui a été signée le 23 décembre 2025 mentionne une augmentation de la subvention socle en plus du soutien de deux emplois sportifs qualifiés à compter de 2026.

Du côté de la DTN, des tensions demeurent en ce qui concerne les ressources humaines sur le volet santé jeunesse et la formation (INF).

Le Président se réjouit du maintien du contrat socle nonobstant un contexte extrêmement compliqué. Ce renouvellement témoigne de la qualité des relations et de la confiance qui existent entre la FFC et l'ANS.

Patrick CLUZAUD adresse toutes ses félicitations aux équipes de la DTN pour leur travail concernant le maintien du contrat socle.

Il souhaite savoir si le travail avec ASO se poursuit pour trouver un partenaire pour l'opération « Elles arrivent ».

Marie-Françoise POTEREAU sollicite des précisions concernant les actions visant à développer le dispositif des Ambassadrices dans les clubs.

Thierry BEDOS, s'exprimant sur les Ambassadrices, annonce qu'un programme de présence sur plusieurs opérations nationales est en cours d'élaboration.

Il indique que le recrutement de la doctorante a été évoqué avec Myriam PRÉTOT. Cette doctorante qui a déjà collaboré avec la FFC a rédigé des rapports sur le nouveau cycle et le Savoir rouler à vélo de grande qualité et dont la valeur a été reconnue. Son apport constitue un support majeur dans le suivi des clubs qui seront aidés dans le cadre des sections féminines.

Denis CLÉMENT sollicite des informations concernant la situation d'un salarié d'un Comité Régional qui souhaite bénéficier d'une rupture conventionnelle.

Thierry BEDOS indique que le Comité Régional n'a pas forcément les moyens de donner suite à cette rupture conventionnelle. De fait, la situation demeure à l'identique.

Gilles DA COSTA constate que ces demandes de rupture conventionnelle deviennent récurrentes chez les salariés qui souhaitent quitter leurs fonctions. Or, le levier normal demeure la démission et non le recours à une rupture conventionnelle qui nécessite des moyens financiers que n'ont pas nécessairement les structures.

Le Président confirme que le dispositif de la rupture conventionnelle est de plus en plus complexe à manier sur le plan RH, d'autant qu'elle est parfaitement intenable pour les petites structures.

V. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA évoque le dossier relatif aux Championnats de France de Cassel dont la dette à l'égard de la FFC s'élève à 122 000 euros HT. Pour rappel, une convention avait été établie avec la communauté d'agglomérations Cœur de Flandres qui a glissé vers une relation avec le comité d'organisation. À ce jour, cette association n'a toujours pas réglé la somme due à la Fédération ni d'autres prestations, comme celle concernant le recours aux forces de l'ordre.

La FFC enverra dans les prochains jours un courrier à la Communauté d'agglomération pour s'assurer que les subventions publiques prévues dans la convention *ad hoc* ont été versées au comité organisateur.

La Fédération doit à présent engager toutes les procédures de recouvrement *ad hoc* pour récupérer cette somme dont l'intégralité a été provisionnée dans ses comptes.

À l'aune de cette situation, il convient de rappeler que l'organisation des événements doit systématiquement s'appuyer sur une convention signée avec les collectivités locales, lesquelles assurent les paiements à la FFC. Cette dernière s'appuie ensuite sur les acteurs locaux pour l'organisation des événements. La convention relative aux Championnats de France de Cassel avait bien été signée avec la communauté d'agglomérations, mais pour des raisons que la FFC ignore, le comité d'organisation a reçu directement les paiements des collectivités.

Xavier GAVORY explique que de nombreuses collectivités font valoir qu'elles ne peuvent pas, pour des raisons juridiques, verser leurs subventions directement à la FFC, raison pour laquelle elles préfèrent passer par le comité local d'organisation.

Gilles DA COSTA confirme que les collectivités locales ne peuvent pas en théorie subventionner une structure sans respecter la procédure de mise en concurrence. Or, il existe une possibilité qui permet de passer outre cette mise en concurrence lorsqu'une personne ou une structure détient un titre de propriété. La FFC étant propriétaire de ses événements, les collectivités peuvent dès lors établir un marché avec elle sans mise en concurrence. Ce système sécurise à la fois la Fédération et les collectivités locales.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition visant à lancer les procédures de recouvrement concernant la dette du comité d'organisation des Championnats de France de Cassel à l'égard de la FFC.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA évoque ensuite la contestation par le président de la LNC de la facturation des tarifs des licences des coureurs et annonce que la FFC a reçu la formalisation de cette contestation. Un temps de travail auquel participera le Président de la FFC, le Trésorier général, Christophe LAVERGNE et Christophe XHONNEUX aura lieu ce jour sur ce sujet.

S'agissant des locaux de Trappes, le calendrier de la mise en service se poursuit, ainsi que la préparation du schéma de l'organisation de l'activité qui sera soumis à l'avis du CSE le 26 février 2026, puis présenté au Bureau Exécutif du 12 mars 2026.

Christophe LAVERGNE aborde le sujet des assurances et rappelle que le Bureau Exécutif extraordinaire du 23 janvier 2026 a validé la mise en place d'un appel à concurrence pour le courtier qui sera chargé de trouver l'assureur adéquat avec lequel

il travaillera en tandem. Un projet relatif au cahier des charges a été rédigé ; une fois validé, il sera diffusé très largement.

Le nouveau contrat d'assurance entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026 pour les primo-licenciés.

Gilles DA COSTA précise que ledit cahier des charges inclut un lot relatif aux Championnats du monde UCI 2027.

Xavier JAN s'enquiert de la définition du cahier des charges lié au tarif des assurances.

Gilles DA COSTA répond que la FFC examinera ce sujet à la mi-mars.

Denis CLÉMENT s'enquiert de la durée du prochain contrat d'assurance.

Gilles DA COSTA indique que sa durée est de quatre ans.

Denis CLÉMENT s'interroge sur les conséquences du lot relatif aux Championnats du monde UCI 2027 sur la prochaine mandature.

Gilles DA COSTA observe que M. CLÉMENT se projette déjà dans la prochaine mandature. Il explique que la FFC ne souhaite pas que lesdits championnats entrent dans le lot commun, afin d'éviter qu'il soit imputé par une éventuelle sinistralité.

La dissociation du courtier et de l'assureur devrait être un levier intéressant pour la négociation des tarifs. En outre, les statistiques de la sinistralité de la FFC qui sont plutôt favorables devraient également être un facteur positif dans la consultation. Pour autant, il est peu probable que la Fédération réalise des économies eu égard au climat assurantiel qui demeure défavorable et à un marché très contraint.

Christophe LAVERGNE ajoute que l'étanchéité financière et sur la sinistralité sera totale entre le contrat collectif habituel de la Fédération et le contrat spécifique lié aux Championnats du monde UCI 2027.

Gilles DA COSTA annonce s'être rendu avec Tommy VANOUDENDYCKE à l'inauguration de la piste de BMX de Schwenheim (Alsace) en représentation du Président de la FFC. Le club qui compte environ 270 licenciés a donné aux acteurs locaux des garanties en matière d'exploitation, d'événementiel et de formation. Ladite inauguration a constitué un moment positif pour le cyclisme et la FFC.

Le Président fait valoir la présence du club aux diverses sollicitations de la FFC.

VI. CONGRÈS FÉDÉRAL FFC À PAU

Yannick POUEY déclare que l'organisation du Congrès fédéral se déroule dans des conditions satisfaisantes. À date, les principaux éléments sont les suivants :

- Le livret de l'Assemblée générale a été envoyé.

- Cinquante délégués ont répondu qu'ils seraient présents.
- La préparation des ateliers se poursuit également.
- Les invitations aux institutionnels ont été envoyées.

Magali DELLA SCHIAVA ajoute que le programme est en cours de finalisation et qu'il sera envoyé à tous participants dans les prochains jours.

Gilles DA COSTA estime que le nombre de réponses positives assez faible donne à voir une certaine baisse d'intérêt pour cet événement dans son format actuel, et ce, en dépit de la qualité de son organisation et du contenu des ateliers. Aussi conviendrait-il de mener une réflexion approfondie sur ce sujet, car le lieu géographique ne peut expliquer un tel désintérêt qui est certainement lié à des problématiques de bénévolat et d'implication associative. Eu égard à l'investissement nécessaire pour organiser un tel événement, cette situation est fort regrettable.

Le Président confirme que la FFC a toujours organisé son Congrès fédéral dans différentes régions de la France et que ce désintérêt va au-delà du problème géographique. Une réflexion approfondie sur ce sujet devra en effet être menée à l'issue de ce congrès.

Yannick POUEY relève de son côté un certain manque de fédéralisme. Il est certain que le format de l'événement doit être réinterrogé, mais il est étonnant que toutes les régions ne soient pas en mesure de désigner trois ou quatre délégués.

Tristan HORREAUX ajoute que cette problématique ne concerne pas uniquement le Congrès fédéral. Aujourd'hui, l'associatif et l'engagement peinent à fédérer les licenciés, y compris au niveau des clubs dont les Assemblées générales n'atteignent pas toujours les effectifs nécessaires.

Gilles DA COSTA rappelle que certains Comités Régionaux n'ont désigné pour l'année que deux délégués ou suppléants alors qu'ils peuvent en désigner six et souhaite savoir s'il est possible de faire appel aux représentants de l'année N-1 pour remédier à cette carence et à l'affaiblissement du corps électoral.

Christophe LAVERGNE explique que dès lors que le Comité Régional ou le Comité Départemental a effectué son Assemblée générale et désigné ses représentants pour l'Assemblée générale à venir, il n'est pas possible de recourir aux représentants de l'année N-1. Ce cas est uniquement prévu lorsque le Comité Régional ou le Comité Départemental n'a pas organisé son Assemblée générale dans les délais réglementaires.

Denis CLÉMENT tient à signaler que la mobilisation avait été relativement faible lors de la seconde élection pour le Conseil Fédéral. Il espère que cette situation n'est pas révélatrice des années à venir.

Le Président souligne que la pratique de la vie associative s'est profondément transformée et qu'il est essentiel que la FFC mène une réflexion sur la meilleure façon de s'adapter à cette évolution.

Yannick POUHEY rappelle que la participation des clubs à la dernière Assemblée générale pour l'élection complémentaire s'est élevée à 12 % et déclare que la participation à l'Assemblée générale du 22 février devra être finement observée, afin de s'interroger sur leur présence lors des Assemblées générales non électives.

Le Président adresse tous ses remerciements à Magali DELLA SCHIAVA, Yannick POUHEY et aux équipes pour leur implication dans l'organisation du Congrès fédéral qui, à l'instar des précédents, sera extrêmement intéressant.

VII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX annonce que sa présentation aura trait à l'analyse des partenariats de la FFC.

En 2025, la Fédération a renouvelé onze partenariats qui courront jusqu'en 2027 et 2028, auxquels s'ajoutent huit nouveaux partenariats ponctuels sur des événements nationaux et internationaux.

Si le partenariat avec Facom n'a pas été renouvelé, celui de CB a progressé, notamment sur l'Équipe de France et les Championnats de France Route 2026.

Pour 2026, la Fédération enregistre cinq nouveaux partenariats.

Les montants relatifs aux différents partenariats sont ensuite passés en revue.

Une valorisation de la visibilité du logo des partenaires sur l'Équipe de France et les championnats a été effectuée par le cabinet Kantar sur le périmètre suivant : télévision, presse écrite, presse Internet, radio et réseaux sociaux. Cette analyse donne à voir la grande dépendance de la diffusion télévisuelle sur la visibilité des logos.

La Direction Marketing et Communication a diffusé un sondage auprès des partenaires de la FFC, afin de mesurer leur satisfaction. Neuf partenaires y ont répondu et les éléments saillants sont les suivants :

- Objectif de visibilité : très satisfaisant.
- RSO : la FFC doit encore améliorer ce volet.
- Performance du dispositif FFC : les retours concernant les réseaux sociaux sont très bons. La PLV et les offres hospitalité événements se révèlent assez positives. En revanche, la télévision, la presse écrite et Internet sont perfectibles, tout comme le marketing digital.
- Qualité de l'animation au quotidien : les résultats sont assez partagés puisque 50 % des répondants estiment que ce volet peut être amélioré. Les partenaires ont indiqué qu'ils étaient parfaitement informés des actualités de la FFC.

S'agissant de feuille de route commerciale pour 2026, les objectifs sont les suivants :

- Recherche d'un deuxième partenaire majeur au niveau du CIC.
- Valorisation de la tenue de l'Équipe de France en vue des Championnats du monde UCI 2027.
- Valorisation des événements locaux en collaboration avec la DERS.
- Développement du mécénat.
- Animation et satisfaction des partenaires.
- Travail sur la monétisation des assets, comme Vélo+TV, de la FFC.

Le Président exprime tous ses remerciements à Tristan HORREAUX et à Patrick CLUZAUD pour ce travail d'analyse très pertinent.

Gilles DA COSTA salue également la grande qualité de l'étude présentée par Tristan HORREAUX qui est extrêmement bien documentée. Elle constitue une matière essentielle permettant d'appréhender entre autres les points pouvant être améliorés.

Il sollicite Denis CLÉMENT sur l'éventuel partenaire visant à permettre une tarification de la licence à un euro, projet que son équipe avait mis en avant lors de la dernière campagne électorale : il serait pertinent que cette piste soit activée dès à présent plutôt que de la mettre de côté durant trois années à des fins politiques.

Denis CLÉMENT tient à souligner qu'il s'agissait d'une piste tout à fait sérieuse et nullement « farfelue ». Des discussions pourront être engagées dans les prochains mois sur cette piste, laquelle pourra être relancée.

Gilles DA COSTA entend tout à fait le sérieux de cette piste. Dès lors, un travail collectif permettrait de mettre en commun une telle perspective.

Le Président indique qu'un rendez-vous sur ce sujet sera organisé pour évoquer ce sujet qui mérite toute l'attention de la FFC.

Myriam PRÉTOT adresse aussi toutes ses félicitations à Tristan HORREAUX et à son équipe pour l'analyse très documentée effectuée ce jour.

Elle souhaite savoir si chaque discipline, et notamment le BMX, a fait l'objet d'une étude différenciée sur la question de la diffusion digitale et sollicite des informations concernant les perspectives de partenariats pour la jeunesse et la pratique féminine.

Tristan HORREAUX explique que son service est en discussion avec un annonceur sur le BMX pour qui la diffusion télévisuelle classique demeure essentielle, même si le digital constitue un complément important.

S'agissant du cyclisme féminin, des échanges sont en cours avec un partenaire potentiel.

Le Président souligne que la captation de la valeur se fait essentiellement sur la télévision du fait des sommes générées par la publicité, mais certains secteurs peinent à décrocher de la visibilité.

Il déclare avoir imaginé le dispositif « Elles arrivent » adossé dès le départ à une très grande opération, afin qu'il puisse bénéficier d'un accès médiatique important.

Marie-Françoise POTEREAU regrette que ce dispositif ne soit pas plus ancré dans les territoires. À date, les retombées sont décevantes.

Le Président indique que l'opération bénéficie d'une certaine visibilité qui peut attirer des partenaires. De manière plus générale, il s'agit d'un travail de longue haleine : ces sujets nécessitent du temps, et les équipes sont fortement mobilisées sur ce sujet.

Myriam PRÉTOT confirme qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

VIII. COMMISSIONS

1. Corps arbitral

Yannick POUEY annonce que la commission souhaite réviser les âges minimums des arbitres, afin d'encourager l'engagement précoce des jeunes officiels, de dynamiser et valoriser l'arbitrage. La proposition est la suivante :

- Arbitre club : 16 ans.
- Arbitre régional : 16 ans.
- Arbitre national : 18 ans.
- Arbitre national Élite : 21 ans.
- Chronométreur régional : 16 ans.
- Chronométreur fédéral : 18 ans.

Cette évolution viserait à motiver les jeunes à s'engager plus tôt dans le parcours d'arbitrage, tout en garantissant un accompagnement adapté grâce à la mise en place d'un suivi par un tuteur.

Par ailleurs, cette proposition s'inscrit pleinement dans la dynamique du projet « Génération Arbitres 2027 », lequel prévoit déjà l'intégration de candidats dès l'âge de 16 ans.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Gravel

Patrick CLUZAUD explique que la Commission nationale Gravel propose d'ajouter une catégorie U23 dans les Coupes de France et Championnats de France Gravel avec l'attribution d'un titre.

Le Président met aux voix la proposition visant à ajouter une catégorie U23 pour les Coupes de France et les Championnats de France avec l'attribution d'un titre.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD indique que la commission souhaite également ajouter une catégorie 23-34 ans qui serait non titrée au championnat. Seul un trophée serait remis. Cette catégorie existera aussi sur les coupes de France.

Le tarif d'engagement 23-34 ans et U23 serait identique aux Élites compte tenu du parcours identique effectué.

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

3. Professionnelle féminine

Le Président déclare que la composition de la commission Pro féminine a évolué à la suite de nouvelles désignations effectuées lors des dernières Assemblées générales des familles (équipes, coureuses). Il met aux voix cette composition.

Mise aux voix, la composition de la commission Pro féminine est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président évoque la participation des femmes aux Championnats de France Route professionnels féminins et annonce que la Commission nationale propose que seules les coureuses issues des équipes Women's World Team et Pro Teams, ainsi que les coureuses issues d'équipes continentales disposant d'un contrat de travail dont la rémunération équivaut au moins au SMIC français peuvent y participer.

Soumise au vote des membres du Bureau Exécutif, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président aborde ensuite la proposition de la Commission nationale concernant le Championnat de France Route Amateurs pour lequel seraient qualifiées toutes les autres coureuses se trouvant dans des équipes continentales étrangères et nationales.

Mise aux voix, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY explique que la Commission nationale professionnelle féminine qui a débattu sur le sujet concernant la participation des U23 Femmes appartenant à des structures World Teams et Pro Teams a décidé de maintenir cette disposition qui correspond au règlement UCI.

4. BMX

Le Président déclare que le Bureau Exécutif doit se prononcer sur la labellisation des structures Divisions nationales et Équipes Avenir.

Yannick POUEY remarque que deux structures n'ont pas fourni l'attestation sur l'honneur concernant l'obligation de respecter les statuts de la FFC, et notamment l'article 9, règle qui s'applique à toutes les demandes de labellisation. De fait, ces structures ne peuvent être labellisées.

Le Président met aux voix la labellisation des structures Divisions nationales et Équipes Avenir, sous réserve de la signature de l'attestation relative au respect des statuts de la FFC pour deux des structures.

La labellisation des structures Divisions nationales et Équipes Avenir BMX est approuvée à l'unanimité des votants.

5. Route

Le Président annonce que 18 structures U19 Route internationales ont fait une demande de labellisation.

Yannick POUEY signale que l'une des structures a refusé durant plusieurs années de licencier certains de ses adhérents. Aussi est-il nécessaire de vérifier qu'elle a remis l'attestation sur l'honneur relative au respect des statuts de la FFC.

Le Président indique qu'un contrôle sera effectué. Il met aux voix les demandes de labellisations des 18 structures U19 Route internationales, sous réserve de la signature de l'attestation relative au respect des statuts de la Fédération.

Les labellisations sont validées à l'unanimité des votants.

6. BMX Freestyle

Tommy VANOUDENDYCKE annonce que la composition de la Commission nationale BMX Freestyle a pu être finalisée à la faveur de M. Simon UGUEN qui a proposé un projet sérieux auquel participent plusieurs personnes issues de clubs de différentes régions.

La composition est la suivante :

- Simon UGUEN qui postule à la présidence.
- Alex JUMELIN.
- Bryan TILLOT.
- Kevin MIGNON.
- Vincent ROSOLENET.
- Maxime ORSINI.
- Joris BRETAGNOLLES.

Malheureusement, aucune femme n'a souhaité s'engager dans cette commission, et ce, en dépit de plusieurs démarches.

Un travail et un accompagnement de cette commission seront nécessaires, afin que les objectifs soient conformes aux attentes de la Fédération.

La composition de la Commission nationale BMX Freestyle est approuvée à l'unanimité des votants.

Marie-Françoise POTEREAU souligne la nécessité de mettre en place des actions visant à attirer des profils féminins vers le Trial.

Thierry BEDOS explique que la manager en charge du Freestyle travaille sur ce sujet. Un des leviers majeurs demeure la formation, car pour l'heure le BMX Freestyle ne compte que deux cadres féminines, ainsi que l'organisation dans les clubs de stages 100 % féminins.

Le Président note que le fédéralisme peine à s'ancrer dans cette discipline.

Fabien RAFFOUX évoque le cas du Royaume-Uni qui à la suite du Brexit a été passé dans le groupe B des pays : toutes les personnes originaires de la fédération de ce pays doivent de fait avoir un visa et intégrer le calcul des quotas relatifs aux attestations d'appartenance des clubs.

Afin de faciliter le process pour une nation proche de la France et dont les ressortissants sont souvent dans les effectifs des équipes aussi bien fédérales que continentales FFC/UCI, il conviendrait de repasser le Royaume-Uni dans le groupe A.

Le Président tient à rappeler que la sévérité des règles fédérales concernant l'accueil des étrangers est liée à la problématique spécifique des Antilles, territoire que la FFC a souhaité protéger.

Il est évident que cette problématique ne concerne pas le Royaume-Uni.

Soumis au vote du Bureau Exécutif, la proposition visant à passer le Royaume-Uni du groupe B au groupe A est approuvée à l'unanimité des votants.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

Piste

- Coupe de France Avenir, Roubaix (Hauts de France), le 19 avril 2026.

Trophée Label d'Or

- Cyclosportive Bar-sur-Aube les chemins blancs (Grand Est), le 28 juin 2026.

L'attribution des épreuves suscitées est approuvée à l'unanimité des votants.

X. QUESTIONS DIVERSES

Le Président relaie la demande d'homologation du record de l'heure de Marcel EVE réalisé le 28 juin 2025 sur le vélodrome de Bordeaux Lac dans la catégorie 85-89 ans.

L'ancien record était de 34,095 km détenu par Gilbert DOUILLARD le 8 octobre 2016 sur le vélodrome de Bordeaux. Marcel EVE a parcouru 36,883 km en une heure.

Le rapport antidopage fait état d'un résultat négatif.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, l'homologation du record de Marcel EVE est validée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA relaie la demande de conducteurs de moto intervenant sur les épreuves de demi-fond qui souhaiteraient savoir si la règle relative à l'âge limite pourrait être modifiée : ils proposent ainsi de la repousser de 65 à 67 ans, et ce, dans le respect des règles de sécurité. Cette discipline relativement confidentielle rencontre des difficultés dans le recrutement et la formation de ces conducteurs sans lesquels les épreuves ne peuvent avoir lieu.

Le Président ne voit aucune objection à modifier ladite règle dans la mesure où la FFC doit faire face à une baisse du bénévolat. Il propose que ce sujet soit instruit avec le Secrétaire général.

Patrick CLUZAUD estime de son côté que le recul de l'âge limite ne devra concerner que les conducteurs expérimentés et non les personnes qui souhaiteraient commencer une telle activité à un âge assez tardif eu égard à l'expertise nécessaire.

Le Président abonde sans ce sens.

Myriam PRÉTOT annonce avoir observé que plusieurs clubs de BMX ne licenciaient pas tous leurs adhérents.

Le Président invite Myriam PRÉTOT à se reprocher du Secrétaire général pour traiter ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 25.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 12 mars 2026.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Yannick POUEY